

La formation des bibliothécaires en Antilles et Guyane

par Madame BERNABÉ

Directeur de la Bibliothèque de l'Université des Antilles et de la Guyane

Dans les Antilles et en Guyane, cela fait des années que nous sommes confrontés au manque de professionnels, au problème de la fuite des cerveaux (les personnes qui viennent se former en France ne retournent pas aux Antilles). Nous tournions depuis des années autour de ce problème jusqu'à ce que nous décidions de mettre en place un centre de formation C.A.F.B.: trois centres en fait, Guadeloupe, Martinique, Guyane. Ces centres régionaux ont tout de suite fonctionné par coopération entre les bibliothèques existantes, soit la bibliothèque universitaire qui a elle-même trois implantations et les B.C.P. Les professionnels de ces institutions se sont regroupés dans l'A.A.B.D.F.C. (Association des Archivistes, Bibliothécaires, Documentalistes Francophones de la Caraïbe).

Ces quelques professionnels ont donc essayé de mettre sur pied une formation C.A.F.B. Nous avons eu recours aux collectivités locales: quelques milliers de francs furent ainsi obtenus pour supporter cette formation. Ce sont les deux institutions déjà nommées qui ont payé en heures supplémentaires, avec nombre de subterfuges, les heures déjà effectuées; ceci avant les années 1980. Nous nous sommes adressés ensuite à une Association de formation continue supérieure qui travaillait en liaison avec l'Université, en convention avec le C.N.A.M. Cette Association a accepté notre programme pédagogique, s'est chargée d'obtenir les subventions auprès des conseils généraux (maintenant régionaux). Grâce à elle nous avons pu faire 200 heures de cours pour l'admissibilité. C'était alors un cofinancement par cette Association (grâce à la subvention du Conseil Général) et par l'E.N.S.B., qui acceptait de payer 99 heures de cours.

Connaissant les difficultés de l'E.N.S.B., nous avons essayé de nous reposer surtout sur les collectivités locales.

Il y a deux ans, une discussion eut lieu avec l'Université qui revendiquait cette formation, estimant la filière de la formation continue plus logique.

A présent, nous avons donc comme interlocuteur financier la formation continue de l'Université, mais le montage reste le même: le Conseil Régional

comme source de financement, par l'intermédiaire de la formation continue supérieure et les professionnels comme correspondants pédagogiques. Nous présentons le programme, choisissons les candidats, et limitons le nombre d'élèves. Pour le moment, nous prenons une quinzaine de stagiaires en Guadeloupe et en Martinique. Pour la Guyane, il y a deux ans, nous avons fait venir des Guyanais en formation; une Guyanaise est repartie avec son C.A.F.B.

Notre projet est de faire un vrai centre C.A.F.B. en Guyane avec l'aide de la Culture en 1986. Une B.C.P. vient d'être créée, de plus, la Bibliothèque Universitaire a une personne dans son antenne de Guyane.

Nos stagiaires ne passent qu'une option: lecture publique, mais la plupart de nos candidats sont des gens des C.D.I. ou des enseignants souhaitant entrer dans des C.D.I. Evidemment, cela crée une certaine distorsion. Il y en avait déjà une au sujet de la formation initiale faite sous le titre de formation continue. La formation continue universitaire semble toutefois ouverte: elle acceptera tout ce que nous lui proposerons à condition que ce soit des professionnels sur place qui soient les garants pédagogiques et qui fassent tout. Eux acceptent de demander des subventions, mais c'est à nous de faire tout le travail et c'est là que le bât blesse car nous sommes peu nombreux.

Les débouchés sont peu nombreux en lecture publique. En Martinique, nous avons essayé un camoufflet; nos titulaires du C.A.F.B. qui demandaient à entrer ou à rester dans un C.D.I. ont été acceptés par la commission pédagogique qui a proposé cela au Rectorat. Celui-ci a refusé et a proposé d'autres personnes, qui viennent maintenant nous demander une formation... Le Rectorat accepte de donner des dispenses aux gens pour suivre la formation que par ailleurs il ne reconnaît pas.

Au niveau de la Guadeloupe, la situation semble plus claire: il y a davantage de créations de postes en lecture publique (Bibliothèques Municipales) et les maires acceptent l'idée de créer des postes dans une catégorie qui conviendrait à nos titulaires du C.A.F.B.